



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Direction générale de l'enseignement postobligatoire se réorganise pour davantage de lisibilité et de cohérence

La Direction générale de l'enseignement postobligatoire, le service du DFJC responsable de la formation au gymnase et de la formation professionnelle, se réorganise pour gagner en lisibilité et en cohérence. Placée sous la direction de Lionel Eperon depuis le 1^{er} mars 2018, la DGEP a fait un travail de désenchevêtrement de ses tâches. Son organisation a été repensée pour que la structuration des entités du service coïncide davantage avec ses principales filières de formation et missions.

À l'issue de cette démarche, le DFJC a décidé la création, au sein de la DGEP, de deux nouveaux Offices: l'Office de la formation professionnelle et continue (OFPC) à la tête duquel sera placée Mme Fabienne Raccaud; et l'Office de l'enseignement gymnasial (OEG), avec à sa tête M. Pierre Faoro. La thématique de la transition et les missions qui lui sont rattachées seront regroupées au sein d'une Unité éponyme (Unité de la Transition / UDT), directement rattachée au Directeur général.

Cette réorganisation conduit à la disparition des actuelles Division de l'apprentissage (DAP) et Division intercantonale et de la transition (DIT). Parallèlement, la Division Planification et Supports (DPS) voit son rôle de pilotage administratif et financier renforcé par le rattachement en son sein de l'ensemble des tâches d'État-Major du service.

Pour soutenir le Directeur général, le DFJC a décidé de désigner Mme Suzanne Peters à la fonction de chargée de missions stratégiques à 50%. Doyenne au gymnase de Chamblandes, elle conservera cette fonction à 50% durant l'année 2018-2019. Enfin, le DFJC confirme la désignation de M. Jean-Daniel Zufferey à la fonction de Délégué aux affaires intercantionales et fédérales de l'enseignement postobligatoire. Il sera directement rattaché au Directeur général de la DGEP.

Ce nouveau dispositif, en vigueur dès le 1er septembre 2018, doit donner une visibilité politique accrue au pilotage des politiques publiques phares de la DGEP: le renforcement et la promotion de la formation professionnelle, la consolidation de la

formation gymnasiale et l'évolution de l'école de la transition. La participation vaudoise aux processus de décision de la politique intercantonale et fédérale dans le domaine de la formation professionnelle sera renforcée.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 juillet 2018

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DEF, Lionel Eperon, directeur général, Direction générale de l'enseignement postobligatoire

TÉLÉCHARGEMENT(S)